

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18 rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 3 décembre 2018

Page 1 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE TROIS DECEMBRE

A LA REQUETE DU :

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE HABITAT RIVES DE PARIS, Société Coopérative de caution mutuelle à Capital variable régie par les articles L515-4 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, inscrite par la Banque Fédérale des Banques Populaires sous le n° S. 581 et agréée collectivement par le Comité des établissements de crédit (Décret du 23 juin 1993) RCS PARIS 429 903 362, dont le siège social est sis Immeuble Sirius 76/78 avenue de France 75204 PARIS CEDEX 13.

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date des 8 et 9 novembre 2018.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier ci-après décrits :

COMMUNE D'HARAVILLIERS (VAL D'OISE)

Une maison à usage d'habitation sise 12 impasse du Lavoir cadastrée section ZD numéros 91 lieudit « la Butte du Moulin » pour 2 a 50 ca, 243 lieudit « 12 imp du Lavoir » pour 10 a 52 ca, 245 lieudit « La Butte du Moulin » pour 52 ca, 247 lieudit « La Butte du Moulin » pour 1 a 84 ca et 249 lieudit « La Butte du Moulin » pour 50 ca, édifiée sur un sous-sol partiel comprenant : séjour double, bureau, cuisine, deux chambres, salle de bains, wc, dressing, jardin, piscine

Lesdits biens appartenant à Monsieur Emmanuel Jacques SOUMARE et Madame Maud FRAUDIN suivant acte en date du 21 décembre 2012 publié le 2 janvier 2013 volume 2013 P numéro 9.

Constat du 3 décembre 2018

Page 2 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 12 impasse du Lavoir à HARAVILLIERS (Val d'Oise),

Où étant ce jour sur place à 17 heures, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier et de deux témoins majeurs, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Sur place, je rencontre Monsieur Emmanuel SOUMARE, ainsi déclaré, m'invitant à pénétrer dans les lieux après que je lui eus attesté de mes qualités et identités par la présentation de ma carte professionnelle.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare occuper seul les lieux.

Les lieux consistent en une maison en bois de plain-pied élevée sur sous-sol sur un terrain de 1536 m² d'après les titres.

La toiture présente des signes d'infiltrations des eaux pluviales. Les façades sont en bon état.

Le jardin est en bon état d'entretien, équipé d'une piscine.



Constat du 3 décembre 2018

Page 3 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

REZ DE CHAUSSE

- Une salle de séjour /coin cuisine :

Le sisal et le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont usagés.

L'équipement comprend :

- Trois fenêtres simple double PVC en bon état.
- Deux portes fenêtres ouvrant sur le jardin en PVC double vitrage,
- Un poêle à bois ;
- Une série de placards en parfait état.
- Un évier muni d'un robinet mélangeur.





- **Une arrière cuisine :**

Les lieux sont à l'état brut

- **Un dégagement vers l'arrière :**

Le sisal du sol et les peintures des murs sont usagés.

- **Une 1^{ère} chambre :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le sisal du sol et les peintures des murs sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre double vitrage PVC;



Constat du 3 décembre 2018

Page 5 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une salle de bains attenante :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les lambris des murs sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une baignoire sabot.
- Et un lavabo.



- **Une chambre en porte droite dans le dégagement gauche:**

Le parquet du sol et les peintures des murs sont usagés.

L'équipement comprend :

- Deux fenêtres double vitrage PVC;

- **Une chambre en porte gauche dans le dégagement gauche:**

Le parquet du sol et les peintures des murs sont usagés.

Constat du 3 décembre 2018

Page 6 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'équipement comprend :

- Deux fenêtres double vitrage PVC;

- **Une salle de bains:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cabine de douche.
- Et un lavabo.



- **Un WC :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement du sol et les peintures des murs sont usagés.

L'équipement comprend :

Constat du 3 décembre 2018

Page 7 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une cuvette WC.

SOUS-SOL OUVRANT SUR LE JARDIN

- Une cave à l'état brut divisée en quatre volumes :

L'équipement comprend :

- Une porte de garage ouvrant sur le jardin ;
- Une chaudière à gaz chauffant l'ensemble de la maison



L'ensemble de la maison est chauffée par une chaudière à gaz située au sous-sol.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 3 décembre 2018

Page 8 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

